



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 8 JANVIER 2016

N°1-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES Avenants n° 1 - Lots 1 - 9 - 13 Avenant n°2 - Lots 7 et 11 Marché adapté « Extension réhabilitation de l'école publique Les Marronniers »
Présents	17	
Votants	18	

◇ Convocation du 31 décembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mme Anita LEPAGE, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Lydia LEBASTARD

Procuration : Lydia LEBASTARD donne pouvoir à Lionel TRIVIERE

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE présente au Conseil Municipal des avenants concernant les lots n°1 - 7 - 9 - 11 et 13 du marché adapté « extension-réhabilitation de l'école publique » :

N° Lot	Titulaire	Montant HT Initial	Avenant			
			N°	Objet	Montant HT	Evolution cumulée
1 – VRD	TPGR	86 809,08	1	Réalisation d'enrobé	650,21	0,74 %
7 – Menuiseries intérieures	RORTAIS LE PAVEC	67 001,79	2	Reprise de porte	1 800,00	3,77 %
9 – Faux plafonds	QUADRINOV	17 828,39	1	Reprise dans modulaires	601,00	3,37 %
11 – Peinture	BRUN	26 302,10	2	Parois entrée modulaire	413,00	2,99 %
13 – Electricité	LUSTRELEC	26 302,10	1	Alimentation lave linge	274,68	0,29 %

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide les avenants n°1 des lots n° 1 - 9 et 13,
- valide l'avenant n°2 des lots 7 et 11,
- modifie le plan de financement en conséquence,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 11 janvier 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 8 JANVIER 2016

N°2-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	17	Convention prestation de service instruction ADS avec la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres Avenant n°1
Votants	18	

◇ Convocation du 31 décembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mme Anita LEPAGE, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Lydia LEBASTARD

Procuration : Lydia LEBASTARD donne pouvoir à Lionel TRIVIERE

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres en date du 8 avril 2015 portant création du service commun d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;

Vu la convention de prestation de service d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme signée le 17 juin 2015 ;

Vu le projet d'avenant ;

Considérant qu'après une année de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'apporter quelques ajustements à la convention de prestation de service signée avec la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres ;

Considérant que ces modifications portent sur deux ajustements rédactionnels simples et l'intégration de l'annexe 3 relative aux éléments informatiques et à la formation qui n'avaient pas pu être finalisés plus tôt.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve les stipulations de l'avenant n°1 à la convention de prestation de service ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1.

Pour extrait conforme, le 13 janvier 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 8 JANVIER 2016

N°3-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	ADMINISTRATION GENERALE
Présents	17	Modification des statuts du SYDELA
Votants	18	

◇ Convocation du 31 décembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mme Anita LEPAGE, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Lydia LEBASTARD

Procuration : Lydia LEBASTARD donne pouvoir à Lionel TRIVIERE

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2015-27 du 29 octobre 2015 adoptée par le comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Au-delà de sa compétence « originelle » d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique, le SYDELA a souhaité progressivement proposer à ses adhérents de nouveaux services dans le souci permanent d'une mutualisation des moyens et des compétences techniques. Après la gestion des investissements en éclairage public et la distribution publique de gaz, en 2005, le SYDELA a ainsi étendu ses compétences en 2012 à la maintenance des installations d'éclairage public.

Dans cette continuité, il souhaite aujourd'hui faire évoluer ses statuts pour s'inscrire pleinement dans le cadre de la transition énergétique et s'engager aux côtés des collectivités en leur proposant notamment d'organiser un réseau cohérent d'infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou fonctionnant au gaz afin de promouvoir la mobilité électrique ou au gaz. Il propose également d'élargir le champ de ses compétences optionnelles à la production d'énergie ainsi qu'à la construction et à la gestion des réseaux de chaleur ou de froid.

.../...

Enfin, le SYDELA souhaite assister ses collectivités adhérentes dans le recensement et la gestion de leur patrimoine téléphonique en exerçant pour leur compte la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Le projet de modification statutaire examinée par le conseil municipal permettra au SYDELA d'offrir ces nouveaux services à ceux de ses adhérents qui le souhaiteront, sous forme de compétences optionnelles, et de mettre en adéquation le cadre juridique de ses interventions avec les évolutions législatives récentes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du SYDELA.

Pour extrait conforme, le 11 janvier 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 8 JANVIER 2016

N°4-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	17	Groupement de commande carburants entre la CCRN et les communes d'Abbaretz, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux, Vay et La Grigonnais
Votants	18	

◇ Convocation du 31 décembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mme Anita LEPAGE, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Lydia LEBASTARD

Procuration : Lydia LEBASTARD donne pouvoir à Lionel TRIVIERE

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire expose que la commune de La Grigonnais ainsi que la Communauté de Communes de la Région de Nozay et les communes d'Abbaretz, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay souhaitent se regrouper pour la fourniture de gazole (blanc et GNR) en vue de rationaliser les coûts par un marché public et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats. Une convention de groupement de commandes qui définit les modalités de mise en œuvre de ce partenariat doit être conclue.

La Communauté de Communes de la Région de Nozay est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

La convention de groupement de commandes entre en vigueur dès sa signature par les huit parties et jusqu'à la date d'expiration du marché.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gazole (blanc et GNR) annexée à la présente délibération,
- ▶ **DESIGNE** la Communauté de communes de la Région de Nozay coordinatrice du groupement,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 11 janvier 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 8 JANVIER 2016

N°5-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	17	Groupement de commande Fournitures de voirie entre les communes d'Abbaretz, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux, Vay et La Grigonnais
Votants	18	

◇ Convocation du 31 décembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mme Anita LEPAGE, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Lydia LEBASTARD

Procuration : Lydia LEBASTARD donne pouvoir à Lionel TRIVIERE

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire expose que la commune de La Grigonnais ainsi que les communes d'Abbaretz, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay souhaitent se regrouper pour l'achat de fournitures de voirie et des produits de carrière en vue de rationaliser les coûts par un marché public et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats. Une convention de groupement de commandes qui définit les modalités de mise en œuvre de ce partenariat doit être conclue.

La Commune de Nozay est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

La convention de groupement de commandes entre en vigueur dès sa signature par les sept parties et jusqu'à la date d'expiration du marché.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures de voirie et des produits de carrière annexée à la présente délibération,
- ▶ **DESIGNE** la Commune de Nozay coordinatrice du groupement,
- ▶ **DESIGNE** Monsieur Lionel TRIVIERE en tant que membre de la commission d'appel d'offres spécifique,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 11 janvier 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 8 JANVIER 2016

N°6-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	PERSONNEL
Présents	17	Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Votants	18	

◇ Convocation du 31 décembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mme Anita LEPAGE, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Lydia LEBASTARD

Procuration : Lydia LEBASTARD donne pouvoir à Lionel TRIVIERE

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier par lequel Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique propose une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive au profit des agents communaux.

Le financement s'effectue sur la base d'une cotisation de 0,30 % de la masse salariale et d'une facturation de la visite médicale fixée à 55,30 € pour l'année 2016.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016 - article 6475.

Pour extrait conforme, le 11 janvier 2016

Le Maire,

Monique JAMIN